

AOÛT 2023 – VOL. 13 N° 1

ÉDITORIAL – LE MODÈLE DU CLINICIEN-CHERCHEUR : TOUJOURS RÉALISTE ?

Léandre LAVOIE-HUDON^{1*}, David PAQUET¹

¹ École de psychologie, Université Laval, Québec, QC, Canada

* leandre.lavoie-hudon.1@ulaval.ca

Pour citer l'article

Lavoie-Hudon, L., & Paquet, D. (2023). Éditorial – Le modèle du clinicien-chercheur : Toujours réaliste? *Psycause: Revue scientifique étudiante de l'École de psychologie de l'Université Laval*, 13(1), 3-5.

Droits d'auteur

© 2023 Lavoie-Hudon & Paquet. Cet article est distribué en libre accès selon les termes d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (de type CC-BY 4.0) qui permet l'utilisation du contenu des articles publiés de façon libre, tant que chaque auteur ou autrice du document original à la publication de l'article soit cité(e) et référencé(e) de façon appropriée.

ÉDITORIAL – LE MODÈLE DU CLINICIEN-CHERCHEUR : TOUJOURS RÉALISTE ?

Léandre LAVOIE-HUDON^{1*}, David PAQUET¹

¹ École de psychologie, Université Laval, Québec, QC, Canada

* leandre.lavoie-hudon.1@ulaval.ca

Plusieurs avenues sont possibles pour ceux qui désirent faire carrière en psychologie; des doctorats visant plus le travail de recherche, le travail clinique, ou un mélange des deux sont offerts. Diverses concentrations comme la neuropsychologie clinique, la psychologie clinique de la santé ou la psychologie du travail et des organisations existent pour ceux souhaitant se spécialiser davantage. Or, tous ces chemins ont un point commun : ils incluent une importante composante de recherche. En effet, tous sans exception impliquent de compléter un projet prenant la forme d'un mémoire ou d'une thèse aux cycles supérieurs, chose qui requiert la supervision d'un professeur. Or, les professeurs sont une denrée rare en psychologie.

Il est bien connu que le temps des professeurs est occupé par une foule d'activités incluant l'enseignement, la direction de projets de recherche, la recherche de financement et finalement, la supervision d'étudiants gradués. La grève des professeurs qui a eu lieu à la dernière session d'hiver n'a été qu'un rappel de cette grande charge de travail, point qui était d'ailleurs au cœur des négociations entre l'Université Laval et son syndicat des professeurs (SPUL, s. d.). Bien que l'entente résultant de ce conflit de travail comprenne des mesures visant la diminution de la charge de travail (Université Laval, 2023), il n'y a pas de raison de penser que cette diminution sera drastique. Les professeurs resteront donc très occupés, partiellement en raison de la supervision des étudiants et de leurs projets de recherche, qui occupe une partie non négligeable de leur temps. Il s'agit évidemment d'une tâche importante, car elle contribue à la formation avancée en recherche des étudiants, qui pourront appliquer ces habiletés soit dans l'industrie ou éventuellement dans une carrière académique à leur tour. Ce passage obligé en recherche demeure toutefois l'un des facteurs principaux limitant le nombre de places offertes dans les programmes de doctorat en psychologie clinique (Leduc, 2022b). Considérant cette limite, il est possible de se questionner sur la pertinence de cette obligation, surtout si l'on tient compte que plusieurs aspirants psychologues n'entretiennent pas l'intérêt ou l'ambition d'œuvrer dans le domaine de la recherche scientifique.

Cet accent sur la contribution scientifique dans la formation en psychologie est partiellement un héritage des racines expérimentales de la psychologie, mais cette idée s'est réellement cristallisée avec l'avènement du modèle du clinicien-chercheur. Ce modèle charnière dans la formation des psychologues cliniciens en Amérique du Nord a été adopté lors de la conven-

tion de Boulder au Colorado en 1949 (Johnson & Baker, 2015). Selon ce modèle, le standard pour la formation en psychologie est que les cliniciens complètent un doctorat, incluant la rédaction d'une thèse pour recevoir une formation approfondie autant en recherche qu'en clinique. Cette double formation permettrait aux cliniciens d'appliquer les connaissances provenant de la recherche dans leur pratique, tout en contribuant à la génération de nouvelles connaissances basées sur leurs observations et des besoins en clinique (Jones & Mehr, 2007).

La pertinence de ce modèle semble à première vue évidente, mais les ressources et le temps limité pourraient faire obstacle à cet idéal. Pour prendre en compte certaines de ces contraintes et démocratiser la formation en psychologie clinique, le modèle du clinicien-chercheur a été revu en 1973, lors de la conférence de Vail, toujours au Colorado. Cette mise à jour a permis l'émergence d'un modèle moins axé sur la contribution scientifique des psychologues. Ce modèle dit du clinicien-savant a pavé le chemin pour l'instauration de programmes de formation professionnelle en psychologie clinique moins axés sur la recherche, décernant eux aussi des diplômes de doctorat permettant l'accès à la profession de psychologue (D. Psy; Routh, 2015). Ce modèle garde cependant un accent important sur la formation en recherche, requérant tout de même une dissertation de moins grande envergure sous la forme d'un mémoire doctoral pour la complétion de la formation. On peut se demander si cette réforme du modèle est allée assez loin et s'il reste toujours pertinent de garder l'exigence des dissertations, considérant les limites que cela implique pour le nombre de cliniciens formés.

Ces questions s'imposent, car le manque de psychologues cliniciens se fait gravement sentir dans la société québécoise.

Bien que le Québec compte le plus haut taux de psychologue par habitant au Canada à 9,9 psychologues par 100 000 habitants (Leduc, 2023), cela ne semble pas suffisant; l'accès aux services psychologiques demeure très difficile. Dans le réseau de santé publique, les temps d'attente sont souvent interminables, et il manque de plus en plus de professionnels même au privé, secteur qui était déjà uniquement accessible aux gens ayant un certain niveau de revenus (Morissette-Beaulieu, 2022). Il apparaît ainsi de plus en plus intenable d'en demander autant aux futurs cliniciens qui préféreraient se diriger plus rapidement vers la pratique. Dans ce contexte, la ministre de l'Éducation supérieure, Pascale Déry, a annoncé la mise en place d'un groupe de travail visant une révision du parcours de formation en psychologie. Des recommandations étaient prévues pour février 2023 (Leduc, 2022b), mais celles-ci se font toujours attendre en date du mois de mai 2023. Les solutions envisagées semblent consister à mettre davantage à profit les connaissances des détenteurs d'un baccalauréat en psychologie et de raccourcir la durée des études doctorales. L'enjeu principal demeure d'augmenter l'accessibilité (entre autres en formant plus de psychologues), sans compromettre les exigences de compétence élevées, mais nécessaires à la profession de psychologue (Leduc, 2022b).

Alors que faire? Une solution possible serait de revoir la formation clinique pour la rapprocher de ce qui est proposé en médecine, en instaurant un doctorat de premier cycle pour les personnes voulant pratiquer la psychologie. Il n'y aurait ainsi plus de transition baccalauréat-doctorat, moment où une grande tranche des aspirants psychologues se voit refuser l'accès à la profession (Leduc, 2022a). Ce changement permettrait que les apprentissages soient basés plus directement sur la pratique clinique, et ce, dès le début du parcours. Le contact supervisé auprès des clients pourrait également prendre une place plus importante dans la formation, résultant en un gain important en compétence clinique. Un autre aspect intéressant de ce modèle serait la possibilité de se spécialiser davantage à la suite de la complétion du doctorat. En revanche, cette manière de faire augmenterait probablement la quantité de superviseurs cliniques nécessaires, ce qui pourrait s'avérer problématique à court terme. Cette solution s'éloigne des modèles du clinicien-chercheur et du clinicien-savant, mais ne les délaisse pas nécessairement complètement. En effet, les étudiants en médecine ont une variété d'options pour contribuer à la recherche dès le premier cycle (Université Laval, s.d.-a) ou par la suite, quand vient le temps de se spécialiser (Université Laval, s.d.-b).

Cette solution n'est certainement pas parfaite; des aspects particuliers à la profession de psychologue devraient être pris en compte et les modalités précises comme le temps de formation requis, le contenu des cours et les options de spécialisation restent à détailler. Toutefois, le plus important demeure de se questionner sérieusement par rapport à l'impact que la

profession de psychologue est amenée à avoir dans la société québécoise et par rapport aux formations requises en ce sens. Au centre de cette réflexion repose le rôle de la recherche, autant dans la formation des psychologues que dans la société. Ultimement, le choix d'appliquer de tels changements et d'y investir les ressources nécessaires est un choix collectif qui dépendra de l'importance que l'on accorde aux enjeux de santé mentale. L'importance de la contribution des psychologues cliniciens pour combattre ces enjeux dépendra en grande partie des choix collectifs.

La revue *Psycause*, dans son objectif de favoriser la production scientifique étudiante, maintient que la formation en recherche devrait garder une place importante en psychologie. La revue considère primordial que la discipline demeure à l'écoute des besoins dans la société au fur et à mesure de leur évolution, mais elle note aussi la contribution remarquable du modèle de clinicien-chercheur à l'avancement des connaissances scientifiques en psychologie depuis plus de 70 ans. C'est d'ailleurs en partie grâce à ce modèle toujours bien vivant que la revue poursuit son travail pour vous proposer encore cette année une variété d'articles scientifiques rédigés par des étudiants. Ceux-ci, fidèles à l'esprit de leur discipline, combinent chacun à leur manière des enjeux cliniques à une méthodologie scientifique rigoureuse. Dans ce même esprit, ces articles ont été révisés selon des standards scientifiques élevés tout au cours du processus d'édition.

En parallèle à ce processus, la revue *Psycause* a travaillé cette année à revoir sa charte ainsi qu'une variété de ses procédures dans une optique de perfectionnement. Ces améliorations donnent à la revue et aux articles qui y sont publiés une plus grande crédibilité auprès de diverses instances, dont les répertoires d'articles auxquels les revues telles que la nôtre sont indexées. Nous espérons, grâce à ces initiatives, assurer la pérennité de la revue et rendre ses articles plus accessibles pour le futur. Nous espérons sincèrement que vous saurez apprécier la grande qualité des articles publiés dans ce numéro qui marque le lancement de l'édition 2023. Nous saluons encore une fois tous les auteurs pour leur important travail; c'est grâce aux efforts exceptionnels de tous ceux qui sont impliqués que la littérature étudiante conserve sa crédibilité et sa rigueur.

Pour toutes suggestions nous permettant d'améliorer les prochaines itérations de la revue ou de nous rapprocher de notre objectif de transparence et de qualité scientifique, nous vous invitons à écrire à l'adresse suivante : revuepsycause@psy.ulaval.ca.

Au nom de l'ensemble du comité éditorial, nous vous souhaitons une bonne lecture,

Léandre Lavoie-Hudon, B.A., M. Sc., éditeur en chef adjoint
David Paquet, B.A., éditeur en chef

Références

- Johnson, N. L., & Baker, D. B. (2015). Boulder Conference (1949). Dans L. L. Black & S. V. Flynn, *The Encyclopedia of Clinical Psychology* (pp. 1-3). John Wiley & Sons, Ltd. <https://doi.org/10.1002/9781118625392.wbecp120>
- Jones, J. L., & Mehr, S. L. (2007). Foundations and Assumptions of the Scientist-Practitioner Model. *American Behavioral Scientist*, 50(6), 766-771. <https://doi.org/10.1177/0002764206296454>
- Leduc, L. (1er novembre 2022a). *Accès au doctorat : Déséquilibre en psychologie*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2022-11-01/acces-au-doctorat/desequilibre-en-psychologie.php>
- Leduc, L. (13 décembre 2022b). *Accès au doctorat et à la profession : Vers une accélération de la formation en psychologie*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2022-12-13/acces-au-doctorat-et-a-la-profession-vers-une-acceleration-de-la-formation-en-psychologie.php>
- Leduc, L. (4 mars 2023). *Nombre de psychologues par habitant : Jamais sans mon psy*. La Presse. <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2023-03-04/nombre-de-psychologues-par-habitant/jamais-sans-mon-psy.php>
- Morissette-Beaulieu, F. (25 septembre 2022). *Des listes d'attentes fermées au privé pour consulter un psychologue à Québec*. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1917673/listes-attentes-fermees-prive-consultation-psychologue-quebec>
- Routh, D. K. (2015). Vail Conference (1973). Dans L. L. Black & S. V. Flynn, *The Encyclopedia of Clinical Psychology* (pp. 1-4). John Wiley & Sons, Ltd. <https://doi.org/10.1002/9781118625392.wbecp006>
- Syndicat des Professeurs de l'Université Laval [SPUL] (s. d.). *Charge de travail*. Négociations SPUL. <https://negospul.ca/1-charge-de-travail>
- Université Laval (s. d.-a). *Doctorat de 1er cycle en médecine – La recherche*. <https://www.fmed.ulaval.ca/etudes/etudes-en-medecine/doctorat-de-1er-cycle-en-medecine/la-recherche>
- Université Laval (s. d.-b). *Résidence en clinicien-chercheur*. <https://www.fmed.ulaval.ca/etudes/etudes-en-medecine/residences-etudes-medicales-postdoctorales/residence-en-clinicien-chercheur/presentation>
- Université Laval (30 mars 2023). *La direction de l'Université Laval satisfaite et tournée vers l'avenir*. <https://www.ulaval.ca/notre-universite/salle-de-presse/communiqués-de-presse/communiqués-2023/la-direction-de-luniversite-laval-satisfaite-et-tournee-vers-lavenir>

Pour citer l'article

Lavoie-Hudon, L., & Paquet, D. (2023). Éditorial – Le modèle du clinicien-chercheur : Toujours réaliste? *Psycause: Revue scientifique étudiante de l'École de psychologie de l'Université Laval*, 13(1), 3-5.

Droits d'auteur

© 2023 Lavoie-Hudon & Paquet. Cet article est distribué en libre accès selon les termes d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (de type CC-BY 4.0) qui permet l'utilisation du contenu des articles publiés de façon libre, tant que chaque auteur ou autrice du document original à la publication de l'article soit cité(e) et référencé(e) de façon appropriée.